

Syndicat de Chasse MARNACH – Lot 044

CCRA : LU98 0090 0000 0156 3527

c/o Lamesch Marc 4, Schullstrooss L – 9764 MARNACH
Tél. 92 17 41 ou 621 467 309 - E-Mail : marc.lamesch@gmail.com

Marnach, den 24 Juni 2024

Bekanntmachung

Es wird allen Mitgliedern des Jagdsyndikat MARNACH – Los 044 mitgeteilt, dass die **Verteilerrolle** für das Jahr 2024-2025, gemäß Artikel 43 al. 5 des Gesetzes vom 25 Mai 2011 beim Sekretär (4, Schullstrooss in L – 9764 MARNACH) zur Einsicht offen liegt **für die Zeit vom 02 Juli bis zum 16 Juli 2024 einbegriffen.**

Der Präsident
(gez.) SCHMITZ Marc

der Sekretär
(gez.) LAMESCH Marc

Gemeinde Clervaux – Fischbach, Marnach, Roder

Extrait de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse

Art. 43 (...) Le collège des syndics est chargé du contrôle et de l'approbation du rôle de répartition et du compte définitif qui sont établis par le secrétaire-trésorier et publiés par voie d'affichage aux lieux usités pour les publications officielles dans les communes comprises dans le lot. Cette publication, qui dure quinze jours, se fait au plus tard pour le rôle de répartition le 15 juillet de chaque année d'exercice et pour le compte définitif le 31 mars suivant. Elle est portée immédiatement à la connaissance du Directeur de l'Administration de la nature et des forêts.